

**ASSOCIATION DE FOOTBALL DE MAKAMBA
ASSOCIATION COMMUNALE DE FOOTBALL DE NYANZA-LAC.**

ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné,, Président du Comité Exécutif du Club (un Club de la « Star Football Academy »), m'engage à participer au championnat des organisé par la Division Académique de Football des Cadets de l'Association Communale de Football et à respecter le règlement du championnat.

LISTE DES JOUEURS

No	NOM ET PRENOM	AGE	CLUB D'ORIGINE	NATIONALITE
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				

COMITE DU CLUB :.....

Veillez noter quelques informations concernant les membres du Comité dudit Club mentionnés dans le tableau ici-bas dans l'ordre hiérarchique (décroissant) :

- Cette liste du Comité de ce Club de l'Académie « Star Football Academy » comprend les membres du Comité Exécutif (le Président et le Secrétaire Général) dudit Club et de son Staff Technique (le DT, le Chargé du Développement des Talents, l'Encadreur Sportif, l'Entraîneur et l'Entraîneur Assistant).
- Les membres du Comité Exécutif sont nommés par le Directeur Exécutif de la Fondation NGD (une ONG Burundaise propriétaire de la « Star Football Academy ») alors que les membres du Staff Technique sont engagés par le Coordinateur du Département chargé des Sports à la Fondation NGD.
- Chaque fois qu'il y ait un changement des membres dudit Comité au cours d'une Saison sportive, le Club s'engage à vous en informer dans les meilleurs délais.

No.	PRENOMS ET NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
01.		Président		
02.		Secrétaire Général		
03.		Directeur Technique		
04.		Talents Development Officer « TDO / CDT »		
05.		Encadreur Sportif Provincial		
06.		Entraîneur Principal		
07.		Entraîneur Assistant		

Lu et Approuvé par le Président du Club (Prénoms et Nom) :

Date de l'Acte : / / 20 **et Signature du Président du Club :**

Cachet Officiel dudit Club de Football :

POUR LA DIVISION ACADEMIQUE.

NB :

- ❖ Aucune équipe ne dépassera 30 joueurs au cours d'une même saison.
- ❖ Le joueur ne figurant pas sur cette liste n'aura pas les droits de jouer dans ce championnat.
- ❖ Les membres du comité ne figurant pas sur cette liste n'auront aucun droit dans la Division Académique de Football des Cadets de l'Association Communale de Football de Nyanza-Lac.

Fait à Nyanza-Lac, le / / 20 ,

Président de l'Association Communale de Football de Nyanza-Lac,

Monsieur / Madame :

Signature et Cachet :